Conseil des droits de l’homme

35e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**République Démocratique Populaire Lao**

Genève, le 21 janvier 2020

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Laos.

La Suisse reste très préoccupée par les rapports de cas de disparitions forcées et déplore l’absence de progrès sur le cas de Sombath Somphone. La Suisse **recommande au gouvernement du Laos de ratifier la Convention internationale contre les Disparitions Forcées et d’en assurer la mise en œuvre.**

La Suisse demeure préoccupée par les restrictions aux droits de l’homme au Laos, en particulier aux droits à la liberté d’expression, de réunion pacifique et d’association. Elle **recommande au gouvernement de mettre fin aux arrestations de ceux et celles qui expriment pacifiquement leurs opinions.**

La Suisse **recommande au Laos de gérer au mieux tout projet d’infrastructure, y compris les barrages et leur sécurité, afin d’éviter des déplacements forcés, d’inclure les communautés concernés dans les processus de décision et, en cas de déplacement inévitable, de garantir des compensations effectives et des programmes de relocalisation conformes aux standards internationaux.**

Enfin, la Suisse salue le rapport du Rapporteur spécial sur l’extrême pauvreté et des droits de l’homme ainsi que ses efforts pour réduire la pauvreté dans le pays et encourage le Laos à s’en inspirer.

Je vous remercie.